



L LABOUR **20**
JAPAN 2019

DÉCLARATION DU L20 EN VUE DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20

MATSUYAMA, JAPON 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2019

« Afin de faire face aux inégalités croissantes et, si il y a lieu, à la diminution de la part des revenus du travail, nous convenons d'adopter un ensemble de politiques adaptées à nos situations nationales, notamment l'amélioration des mécanismes de fixation des salaires, des institutions de dialogue social, des systèmes de protection sociale, des services de l'emploi et des politiques actives du marché du travail. »

Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Ankara, le 4 septembre 2015

L'année 2019 est marquée par le ralentissement économique le plus important depuis 2011, touchant 70 % de l'économie mondiale. Les organisations internationales mettent en garde contre une dette mondiale trois fois supérieure à la production mondiale alors que la dette obligataire des entreprises a aujourd'hui doublé par rapport au niveau d'avant la crise financière. Dans le même temps, la crise climatique menace les moyens de subsistance de milliards de personnes et en a déjà contraint plusieurs millions à migrer. Les scientifiques préviennent que le coût de l'inaction ou de retards supplémentaires sera beaucoup plus élevé, en particulier pour les personnes vulnérables qui vivent dans les pays en développement ou en transition et dans les économies industrielles. Le modèle actuel de croissance économique continue de pousser de plus en plus de travailleurs vers

le travail précaire et de fragiliser les institutions du marché du travail alors que l'inégalité de revenus ne cesse de s'aggraver à l'échelle mondiale. Creusant un peu plus l'écart de richesses, une petite élite accapare les avantages et les bénéfices des avancées technologiques et de la numérisation.

Agir pour réaliser les objectifs de la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail

Nous exhortons les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à *veiller, au niveau mondial, à promouvoir et à mettre en œuvre le contrat social pour garantir les droits des travailleurs, quelle que soit leur situation professionnelle ou nationalité, assurer un salaire minimum vital dans un environnement de travail sûr, améliorer la gestion des heures de travail des employés et favoriser la transition juste, aussi bien au niveau de l'évolution de la nature de l'avenir du travail que du passage à une économie zéro carbone.*

- **Mettre en place un socle de protection du travail.** La Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT a appelé les gouvernements à créer une garantie universelle pour les travailleurs. Cet appel figure dans la Déclaration du centenaire de l'OIT en tant que socle de protection du travail et s'applique à tous les travailleurs et travailleuses. Il doit s'accompagner d'une garantie de protection sociale universelle de la naissance à la vieillesse.
- **Éliminer la précarité dans l'emploi.** La négociation collective et le dialogue social à tous les échelons sont essentiels pour parvenir à des salaires et à des conditions de travail équitables, faire progresser l'équité et gérer les changements structurels, y compris les modifications nécessaires pour mettre en place une transition juste vers une économie sans émission de carbone et préparer la main-d'œuvre à l'économie numérique. Les gouvernements du G20 doivent ratifier et effectivement appliquer toutes les Conventions de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, et coordonner leurs politiques pour encourager et prier d'autres gouvernements de faire de même.
- **Décourager les formes atypiques d'emploi dans l'économie des plateformes.** Le L20 demande aux ministres d'agir promptement pour en finir avec le travail indépendant déguisé dans l'économie des plateformes et limiter ses effets négatifs de redistribution. Les mesures devraient garantir une protection égale de tous les travailleurs et la négociation collective sur les plateformes, comme dans le reste de l'économie, conformément aux normes internationales du travail qui s'appliquent à tous les travailleurs.
- **Lutter contre la durée excessive du temps de travail et améliorer le contrôle du temps de travail par les travailleurs.** La réduction des heures supplémentaires et le droit de se « déconnecter » du travail permettraient essentiellement aux travailleurs de mieux contrôler leurs heures de travail et contribueraient ainsi à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Garantir l'accès à un apprentissage tout au long de la vie à tous.** Tout le monde doit avoir accès à une éducation et à une protection de la petite enfance publiques et de bonne qualité, à des écoles primaires et secondaires entièrement financées, à un enseignement et une formation techniques et professionnels de bonne qualité grâce à des institutions sûres qui développent les capacités de leurs étudiants, à une éducation supérieure accessible et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **Garantir le droit à la protection sociale, notamment à une retraite, conformément à la Convention n° 102 et à la Recommandation n° 202 de l'OIT.** Les gouvernements devraient s'efforcer d'étendre la protection sociale, et d'aligner la sécurité sociale contributive et les socles de protection sociale sur les normes de l'OIT, dans le but de respecter les engagements internationaux visant à étendre la couverture, en particulier les ODD.
- **Concrétiser pleinement l'égalité entre hommes et femmes.** Si le changement se poursuit au rythme actuel, il semble peu réaliste d'atteindre l'objectif de Brisbane d'accroître de 25 % la participation des femmes au marché du travail d'ici 2025. Le G20 doit intensifier ses efforts pour atteindre cet objectif et améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services essentiels et aux infrastructures durables. En outre,

le G20 doit montrer l'exemple en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, adoptée récemment par l'OIT.

- **Plaider en faveur d'une réforme ambitieuse du système multilatéral comme convenu dans la Déclaration du centenaire de l'OIT.** Les ministres devraient agir pour accorder à l'OIT un rôle central dans le système multilatéral tel que prôné dans la Déclaration du centenaire.

Plaidoyer pour des politiques économiques et sociales progressistes en faveur du travail décent et du Programme 2030

Les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 devraient adopter une initiative pour accroître la pertinence du processus plus large du G20 et promouvoir la cohérence des politiques mondiales.

- **Plaider en faveur d'un cadre international pour une innovation technologique centrée sur l'être humain.** Le G20 devrait entamer un effort multilatéral en dehors de l'OMC pour créer une norme pour la protection, l'accès et l'utilisation des données personnelles, y compris les données des travailleurs, protéger les droits des travailleurs face à la surveillance sur le lieu de travail et aux décisions souvent discriminatoires prises selon des algorithmes, et régler l'imposition des activités numériques.
- **Combattre la fraude fiscale et mettre en place une imposition progressive.** Imposer les bénéfices des entreprises multinationales sur la base d'une formule de répartition qui traiterait les entreprises multinationales et leurs filiales comme une entité unique contribuerait à limiter le transfert de bénéfices. Un taux d'imposition minimum mondial devrait être défini. Des rapports publics pays par pays et des administrations fiscales nationales suffisamment dotées en personnel et en ressources matérielles et disposant de programmes de formation s'avèrent essentiels.
- **Rétablir la marge de manœuvre budgétaire des États pour stabiliser les marchés du travail et parvenir au plein emploi.** Les ministres du Travail du G20 devraient appeler à une révision systématique des règles budgétaires régionales pour remplacer les mesures d'austérité et encourager des mesures de relance qui permettraient au chômage de continuer à diminuer et à la croissance des salaires de reprendre.
- **Augmenter l'investissement public dans l'économie des soins et dans les infrastructures.** Les investissements dans l'économie des soins et dans les infrastructures pourraient grandement participer à la création d'emplois décents et à la formalisation du travail, ainsi qu'à la réalisation des objectifs nationaux visant à réduire les émissions et à décarboniser,
- **Investir dans les services publics pour promouvoir une meilleure redistribution des richesses.** Les services publics garantissent l'intérêt général, l'égalité de droits et de traitement de tous les citoyens et constituent le fondement de la cohésion sociale. Les services publics sont essentiels pour lutter contre toutes les inégalités sociales, économiques et environnementales; ils permettent une redistribution des richesses et jouent le rôle d'amortisseur social. Les gouvernements du G20 devraient renouveler leur engagement à concevoir et à financer des services publics de qualité.
- **Promouvoir une transition juste vers une économie sans émission de carbone.** Les gouvernements doivent définir et garantir des processus de dialogue social aux niveaux national, régional et sectoriel pour veiller à ce que les mesures de transition juste approuvées permettent de donner confiance aux citoyens à l'égard de politiques climatiques ambitieuses.
- **Protéger les droits des travailleurs migrants.** Un salaire minimum vital devrait être assuré à tous les travailleurs et ne pas dépendre du statut de migrant. Les travailleurs migrants devraient être informés dans leur langue maternelle ou dans une langue qu'ils comprennent des droits et des règles ayant trait à la législation du travail, aux systèmes de sécurité sociale et à la façon d'adhérer à un syndicat.

- **Éliminer l'esclavage moderne.** Les ministres devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la *Stratégie du G20 de 2018 visant à éradiquer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans le monde du travail*.
- **Formaliser l'économie informelle conformément à la Recommandation n° 204 de l'OIT et étendre les protections du travail aux travailleurs de l'économie informelle.** Les gouvernements devraient mettre au point des plans d'action nationaux complets pour améliorer la qualité des emplois en tenant compte des spécificités et des forces sectorielles, régionales et nationales – y compris en prévoyant des objectifs clairs et une mise en œuvre progressive, des stratégies comprenant des procédures d'examen par les pairs et la participation des partenaires sociaux, comme convenu par les ministres du Travail et de l'Emploi en 2015.
- **Exiger la diligence raisonnable en matière de droits humains dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.** Les syndicats appellent les ministres du Travail à exiger l'inclusion dans la législation nationale d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement, d'un solide système de réclamation et d'un accès à des voies de recours afin d'assurer pleinement l'application des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Améliorer la coordination des politiques du G20 et respecter tous les engagements passés

- **Mettre en œuvre tous les engagements passés.** Les gouvernements du G20 doivent mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes avec leurs engagements internationaux, y compris ceux pris lors des précédents forums du G20. Le L20 demande instamment à toutes les futures présidences d'accorder la priorité à la mise en œuvre des engagements et d'accorder du temps à l'instauration de processus d'auto-examen, d'examen par les pairs et d'évaluations indépendantes, et de commencer à mesurer l'impact de la coordination des politiques du G20.
- **Faire preuve de créativité institutionnelle pour assurer la cohérence des politiques.** Les ministres du Travail devraient reprendre les réunions avec les ministres des Finances, et le Groupe de travail du G20 sur l'emploi devrait travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail du Cadre du G20. En outre, le Groupe de travail sur l'emploi devrait davantage travailler avec le Sous-groupe sur la part des revenus du travail pour mettre en place une action mondiale cohérente visant à réduire les inégalités de revenus et atteindre l'ODD 8 sur le travail décent d'ici la date universellement fixée de 2030. Il existe des arguments irréfutables en faveur du maintien de la coordination des politiques avec les ministres de l'Éducation, mise en place sous la présidence argentine. Dans le but d'améliorer ses ressources politiques disponibles au sein du système multilatéral, le Groupe de travail devrait inviter la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à participer aux Groupes de travail du G20 sur l'emploi et à la réunion des ministres, ce qui permettra d'obtenir d'importantes orientations politiques.
- **Améliorer la représentation des travailleurs au sein du G20.** Le L20 appelle le G20, au-delà de la réunion des ministres du Travail, à mettre en place une représentation des travailleurs dans d'autres réunions de ministres et de dirigeants et à tenir compte de leurs contributions – études, recommandations politiques, bonnes pratiques et expériences, qui témoignent de l'importance d'un partenariat social efficace.

Le danger d'une autre crise financière qui pourrait nuire davantage à l'économie mondiale et aux travailleurs est bien réel et il est essentiel et urgent que les dirigeants du G20 et les ministres du Travail anticipent et élaborent, sur la base des enseignements tirés de la crise de 2008, des mesures qui limitent les effets sur les travailleurs et les communautés et conduisent à un nouvel ordre mondial – un ordre qui sert la justice sociale, l'égalité et la pérennité.



**DÉCLARATION DU L20
EN VUE DE LA RÉUNION
DES MINISTRES
DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI DU G20**

MATSUYAMA, JAPON 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2019